Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 085-218503019-20251211-1_111225-DE

Département de la Vendée
Commune de VENDRENNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de VENDRENNES (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme PHLIPART Roseline, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Etaient présents : Roseline PHLIPART, Pascal LALLEMAND, Thierry PINEAU, Florence de CHABOT de TRAMECOURT, Gérard GALLARD, Alain CHENOIR, Rémi SEILLER, Mélanie LOIZEAU, Yvon BOUDEAU, Marie-Jeanne GODET, Valérie CHENU, Patrice ROUSSELOT, Delphine MERLET, Clément RECROSIO
Absents ou excusés : Sandra GODET, Séverine RIPOCHE, Sonia CHENOUARD, Stéphane BARBARIT qui a donné pouvoir à Rémi SEILLER, Mélanie PETITEAU qui a donné pouvoir à Clément RECROSIO
Date de convocation : 2 décembre 2025
Mme Valérie CHENU a été désignée secrétaire de séance

N°1/11-12-25

MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT ET D'EXTENSION DES VESTIAIRES DE FOOTBALL – AVENANTS N°1 AUX LOTS 1 – 2 – 3 – 4 ET 5 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Par délibération n°3 en date du 1er avril 2025, le Conseil Municipal a autorisé Mme le Maire ou le 1er adjoint a signé les marchés de travaux suivants :

- Lot n°1 – Terrassement - VRD : SARL ALAIN TP – 85110 SAINT PROUANT pour un montant de 79 985,63 € HT
- Lot n°2 – Démolition – Gros oeuvre – Ravalement : SAS SCBM – 85500 LES HERBIERS pour un montant de 144 453,14 € HT
- Lot n°3 – Charpente bois : SARL BATIBOIS – 49360 MAULEVRIER pour un montant de 29 856,10 € HT
- Lot n°4 – Couvertures tuiles – Zinguerie : Groupement SARL RANTIERE BATIMENT / SARL RDMC ROUSSELOT DURAND – 85700 SEVREMONT pour un montant de 23 883,10 € HT
- Lot n°5 – Menuiseries extérieures aluminium – Métallerie : SERRURERIE LUCONNAISE SAS – 85403 LUCON pour un montant de 58 224,82 € HT
- Lot n°8 – Carrelage – Faïence : SARL SYLVAIN BOUSSEAU – 85500 MESNARD LA BAROTIERE pour un montant de 35 527,49 € HT
- Lot n°9 – Plafonds suspendus : SARL JACKY HERVOUET – 85260 LES BROUZILS pour un montant de 12 549,65 € HT
- Lot n°10 – Peinture : ADC RONDEAU – 85500 MESNARD LA BAROTIERE pour un montant de 8 736,27 € HT.
- Lot n°11 - Plomberie sanitaires – Chauffages – Ventilation : OUVRARD SA – 85500 LES HERBIERS pour un montant de 69 631,84 € HT
- Lot n°12 – Electricité : OUVRARD SA – 85500 LES HERBIERS pour un montant de 56 537,22 € HT

Par délibération n°1 du 5 juin 2025, le Conseil Municipal a autorisé Mme le Maire ou le 1er adjoint à signer le marché de travaux suivant :

- Lot n°6 – Menuiseries intérieures bois : SAS GODARD MENUISERIE – 85250 SAINT FULGENT pour un montant de 42 364,74 € HT.
- Lot n°7 – Cloisons - Doublage : SARL ADC RONDEAU – 85500 MESNARD LA BAROTIERE pour un montant de 37 750 € HT.

Soit un nouveau montant global de travaux de 599 500 € HT

Dans le cadre du chantier, de nouveaux avenants sont proposés sur les lots 1-2-3-4-5.

En effet, au cours du chantier, des modifications se sont avérées nécessaires. Aussi, il s'agit d'ajouter les travaux suivants par avenant, en application de l'article R 2194-8 du Code de la Commande Publique :

LOT 1
- Modification de plans de réseaux et compléments pour rejoindre la rue du stade – Fourreaux complémentaires

LOT 2
- Modification du gratte pied – vestiaires (extension)
- Dalles béton en fermeture de l'interstice entre les portiques

LOT 3
- Reprise de la volige existante (33 ans) du préau

LOT 4
- Dépose et repose de la couverture suite reprise de la volige du préau

LOT 5
- Suppression des stores pour la salle de réception

Aussi, il est proposé d'approuver les projets d'avenant n°1 aux lots 1-2-3-4-5 relatifs aux travaux supplémentaires et en moins-value qui représentent une plus-value globale de 6 848,23 **€ HT** selon le détail suivant :

LOT 1 : 1 477,80 € HT
LOT 2 : 2 938,16 € HT
LOT 3 : 2 387,07 € HT
LOT 4 : 2 306,20 € HT
LOT 5 : - 2 261,00 € HT.

Le nouveau montant total des travaux est de 606 348,23 € HT, soit 1,14 % d'augmentation par rapport au montant total initial.

Après étude et délibération, et à l'unanimité des membres présents et représentés, par un vote à mains levées, le CONSEIL MUNICIPAL :

- Approuve les avenants proposés pour les lots 1 – 2 – 3 – 4 et 5
- Autorise Mme le Maire ou le 1er adjoint à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en séance aux date et heure indiquées ci-dessus
Le 15 décembre 2025
Le Maire
Roseline PHILIPART

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 085-218503019-20251211-1_111225-DE

MAIRIE DE LA TRANCHE-SUR-MER R.F. 85 (Vendée)

Le Maire,
• certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
• informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, 6 rue Allée de l'Ile Gloriette – NANTES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.